



## Testament d une vigne succession

Par **tomlulu**, le **06/08/2015** à **22:30**

Bonjour mon père est. decede, il était propriétaire d,une vigne, il recevait des acomptes pour les récoltes. par voie de testament il ma légué la vigne donc je suis maintenant le seul. propriétaire , on est 2 héritiers, on a signé l,acte de notoriété chez le notaire, suite au décès les comptes ont été bloqué. Est ce que la notaire cré un compte à part pour les dépôts d,argent et logiquement cette argent ne devrait pas rentré dans le patrimoine puisque la terre vinicoles m appartient, merci